

DEPARTEMENT DE  
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022



L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	34
Membres présents	28
Membres représentés	6
Membres absents	0
Secrétaire de séance	Stéphane PAVILLON
Date de la convocation des conseillers	21 septembre 2022
Date de l'affichage de la convocation	21 septembre 2022



**PRÉSENTS :**

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Caroline DIGARD, Madame Christine GINGUENÉ, Monsieur Alain GOREZ, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie CURCIO, Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Adaa TEKOUK, Madame Fatima MENZEL, Monsieur Serge DOMINGUES, Monsieur William MUSUMECI, Madame Maria ALVES, Monsieur Dominique DI PONIO, Monsieur Gabriel GREZE, Madame Magalie FRANÇOIS, Monsieur Pascal GIACOMEL (**arrivée à 19h 10**), Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Hervé TOUGUET, Monsieur Hassan FERRE (**arrivée à 19h17**), Madame Sylvie MUNDVILLER, Monsieur Samir METIDJI (**arrivée à 19h06**), Madame Danièle KAMENI, (**arrivée à 19h04**), Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE **Conseillers Municipaux.**

**POUVOIRS :**

Madame Nassera ZOUBIR, donne pouvoir à Madame Caroline DIGARD  
Madame Nadia GHARNIT donne pouvoir à Monsieur Michel COULANGES  
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE  
Monsieur Rachid BENYAHIA donne pouvoir à Madame Stéphanie DEVAUX  
Madame Emma ABREU donne pouvoir à Madame Danièle KAMENI  
Madame Aurélie TASTAYRE donne pouvoir à Monsieur Hervé TOUGUET

**OBJET : DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS CULTUREL AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE – RENOUELEMENT DE L'ECLAIRAGE DU CENTRE CULTUREL JACQUES PREVERT**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5214-16,

Vu l'avis de la commission des finances, du développement économique et de l'emploi qui s'est tenue le 19 septembre 2022,

**Considérant** que des fonds de concours sont attribués par la Communauté d'Agglomération de Roissy Pays de France afin de soutenir les investissements des communes,

**Considérant** que ces fonds de concours portent notamment en matière culturelle, pour la restauration de patrimoine mobilier ou immobilier, ou le soutien aux projets de rénovation de patrimoine inscrit et non inscrit, classé ou non classé, ayant un rayonnement intercommunal ou un intérêt historique et/ou patrimonial remarquable (hors étude et entretien),

**Considérant** que le Centre Culturel Jacques Prévert connaît un rayonnement intercommunal important et accueille des publics provenant de plus de 70 villes dont les communes rattachées à la Communauté d'Agglomération de Roissy Pays de France et les communes des départements limitrophes,

**Considérant** que le Centre Culturel Jacques Prévert est porteur de différents projets culturels, artistiques, pédagogiques et de médiation culturelle dans les domaines de la lecture ou l'écriture, la musique et le chant ou encore la lutte contre la radicalisation,

**Considérant** que la ville de Villeparisis envisage d'effectuer des travaux pour le renouvellement de l'éclairage du Centre Culturel Jacques Prévert dont le coût prévisionnel s'élève à 51 903.00 € HT,

**Considérant** que dans ce cadre la ville de Villeparisis sollicite un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération de Roissy Pays de France dont elle est l'une des communes membres,

**Considérant** que le Fonds de concours pourrait s'élever au maximum à 40 % du montant HT de l'opération. Le solde restant à la charge de la Collectivité,

**Considérant** que la Collectivité n'a pas sollicité d'autres dispositifs d'aide publique,

Entendu l'exposé de Madame Stéphanie DEVAUX, Adjointe au maire chargée des Finances et de la Commande Publique,

**DÉLIBÉRÉ**

**Article 1<sup>er</sup> :**

SOLLICITE un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération de Roissy Pays de France en vue de participer au financement de travaux pour le renouvellement de l'éclairage du Centre Culturel Jacques Prévert

**Article 2 :**

DIT que le coût prévisionnel des travaux s'élève à 51 903.00 € HT.

**Article 3 :**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande.

**Article 4 :**

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au sous-préfet de Meaux, à Madame la comptable des finances publiques de Meaux et inscrit au recueil des Actes Administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication par le représentant de l'État.

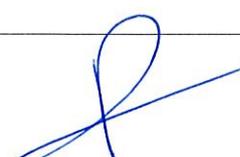
*Monsieur Gérard Chollet ne prend pas part au vote*

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

**AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.**

**POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.**

Signature	Signature
Frédéric BOUCHE Maire	Stéphane PAVILLON Secrétaire de séance
 	
	Accusé de réception en préfecture 077-217705144-20221005-22_07161-DE Date de télétransmission : 05/10/2022 Date de réception préfecture : 05/10/2022